

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 8 MARS 2018**

*L'an deux mil dix-huit, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.*

***Présents** : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Jacky Corniot, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Béatrice Laculle, Jean-Claude Darnet, Cossard Pascal, Céline Philippe.*

***Excusés** : Thierry Girot pouvoir à Béatrice Laculle, Isabelle Grisey pouvoir à Yves Dauvet, Arnaud Tiedrez pouvoir à Alexandre Cuisin, Sébastien Marty pouvoir à Jacky Corniot, Laurence Bearel pouvoir à Catherine Copitet.*

***Secrétaire de séance** : Céline Philippe*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.*

*Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2018*

**ZAC DU MOUTOT EXTENSION : PROCEDURE**

*Monsieur le Maire expose que la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Moutot extension fait actuellement l'objet d'un projet de développement afin d'implanter une zone commerciale, un hôtel et un restaurant.*

*Il rappelle que dans le but de développer concrètement cet espace, la commune a fait appel à un aménageur, la société SOPIC, qui a posé et obtenu un permis d'aménager et l'accord de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'ensemble du terrain.*

*Monsieur le Maire indique que la commune de LAVAU et la société SOPIC sont liés par une promesse synallagmatique de vente qui confère des garanties à chacune des parties, notamment pour la commune, la réalisation de la vente et versement du prix dès que les conditions suspensives liées au développement du terrain seront réunies.*

*Monsieur le Maire indique que les conditions suspensives stipulées dans la promesse sont réunies depuis janvier 2018, mais que la société SOPIC fait valoir que la promesse synallagmatique de vente a expiré le 29 novembre 2017. La vente est de ce fait en suspend et le dossier n'avance plus.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'aménageur de la partie hôtellerie est actuellement dans l'attente de pouvoir débiter son chantier de construction et que la partie restauration est en attente de développement.*

*Monsieur le Maire souhaite que la Société SOPIC finalise la vente par le versement du prix ou mette un terme à la promesse qui la lie à la commune de LAVAU, afin de débiter le développement de la ZAC du Moutot Extension.*

*Maître Bertrand-Hugues MARTIN, notaire de la commune, était présent afin d'exposer les engagements qui lient la Commune de LAVAU et la société SOPIC et de prendre note des intentions des membres du Conseil Municipal.*

*Entendu cet exposé, après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** d'engager soit une procédure à l'amiable afin de régulariser l'acte de vente comme convenu au profit de la Société SOPIC lors de la promesse de vente synallagmatique du 14 avril 2016, soit d'engager une procédure de résolution de ladite promesse de vente à l'amiable, soit de mandater Maître Bertrand-Hugues MARTIN, à l'effet de rédiger un acte contenant procès-verbal de défaut ou de difficultés à l'encontre de la Société SOPIC avec convocation de cette dernière par acte d'huissier, soit enfin de procéder à la rédaction d'un acte constatant la résolution de la promesse de vente synallagmatique sans poursuite avec la reprise pour chacune des parties de leur entière liberté.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier toutes conventions et mandater tout officier ministériel à l'effet d'obtenir, soit la régularisation de ce dossier, soit la résolution de celui-ci et à titre subsidiaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice afin de régulariser et finaliser le dossier Commune de LAVAU / Société SOPIC.

**DESIGNE** le Cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la commune dans cette procédure.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

*Le Conseil Municipal, de LAVAU, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018 :*

### **Subventions de fonctionnement aux organismes publics :**

Centre Communal d'Action Sociale ----- 5 000 €.

### **Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :**

Harmonie de Pont Sainte Marie - Lavau – Creney----- 1 000 €.

Coopératives scolaires (140 € par classe + piscine)----- 1 700 €.

Comité entente des Anciens combattants ----- 150 €.

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Mantenay---- 1 200 €.

Ste Maure Hand Ball ----- 450 €.

Subvention spéciale écoles primaire / maternelle ----- 300 €.

Centre formation des apprentis ----- 130 €.

Compagnie sapeurs-pompiers ----- 100 €.

Noël des écoles ----- 600 €.

(versé aux coopératives scolaires de chaque école :

4,8 € par enfant scolarisé de classe maternelle ou primaire )

Association « A corps joie » ----- 500 €.

Association « Les petits lavautins » ----- 500 €.

E.S.C. Melda ----- 300 €.

Handisport Aube----- 100 €.

L'outil en main----- 200 €.

Secours Catholique----- 50 €.

VitalSport----- 1 500 €.

Athlétic Villacerf Trois Seine----- 150 €.

Imprévis ----- 500 €.

## **AMENAGEMENT GRANDE RUE & RUE DU ROY : MISSION SPS**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, en date du 7 décembre 2017, il a été décidé de lancer les études pour les travaux d'aménagement de la Grande Rue et de la Rue du Roy.*

*Il présente au Conseil Municipal les offres des entreprises pour la mission Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé).*

*Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres reçues.*

*Entendu cet exposé, après consultation des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 2 580,00 € HT, soit 3 096,00 € TTC,*

*DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

## **TRAVAUX DE VOIRIE GRANDE RUE / RUE DU ROY : RESULTATS DU MARCHE**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de réaliser des travaux de voirie Grande Rue et Rue du Roy, soit l'entière réhabilitation de ces rues, terrassement, voirie, eaux pluviales, signalisation, mobilier urbain, espaces verts*

*Le projet de travaux de voirie a fait l'objet d'un marché d'Appel d'Offres.*

*La date de remise des offres était fixée au vendredi 9 février 2018, 12h. Les offres ont été examinées lors de la commission d'Appel d'Offres.*

*Suite à l'étude de l'analyse des offres, est retenue :*

***Lot unique Terrassement, voirie, eaux pluviales, signalisation et espaces verts :***

*l'offre de l'entreprise EIFFAGE, pour un montant total de 685 975,00 € HT, soit 823 170,00 € TTC,*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*APPROUVE le choix de la Commission d'appel d'offres pour les travaux de voirie de la Grande Rue et de la Rue du Roy pour un montant total de 685 975,00 € HT pour un lot unique, Terrassement, voirie, eaux pluviales, signalisation et espaces verts.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.*

## **TRAVAUX LOCAUX TECHNIQUES**

*Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réhabilitation de la Grange qui jouxte la mairie sont actuellement en cours afin d'accueillir les services techniques.*

*Il indique qu'aux travaux déjà actés, il semble indispensable d'ajouter des travaux de réhabilitation des murs entourant la propriété.*

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la rénovation et réfection des murs entourant la propriété.*

*Entendu cet exposé, après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTE le devis de l'entreprise ROTA François, pour la réhabilitation des murs entourant la propriété destinée aux locaux techniques, pour un montant total de 4 995,50 € HT, soit 5 994,60 € TTC.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier*

## **TRAVAUX SALLE SOCIOCULTURELLE : SERRURERIE**

*Monsieur le Maire rappelle que le couloir de la salle socioculturelle est scindé en deux parties afin de permettre une utilisation optimale des différents espaces. Il explique que des portes vitrées empêchent un accès général à toutes les salles et à tous les sanitaires.*

*Il ajoute que ces portes peuvent néanmoins être ouvertes depuis l'entrée sud sans clé. Cette option pose problème lorsque la grande salle est louée pour des événements qui ne nécessitent qu'une occupation courte et exclusive de la salle (notamment dans le cadre des funérailles républicaines).*

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis pour la mise en place de serrures sécurisées et adaptées aux portes/baies vitrées intérieures.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTE le devis de l'entreprise L'ART DU BOIS pour la mise en place de serrures sur la baie intérieure, pour un montant total de 1 346,00 € HT, soit 1 615,20 € TTC.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier*

## **ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les besoins en matériel du service technique de la commune, notamment la nécessité d'acquisition d'une tondeuse professionnelle mulching.*

*Il présente au conseil des devis pour cette acquisition.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE d'accepter le devis des Etablissements GEOFFROY (John DEERE) pour l'acquisition d'une tondeuse professionnelle mulching, d'un montant total de 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC.*

*DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, opération 25.*

*CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

### **ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES**

*Monsieur le Maire expose que compte tenu de la mise en place d'une borne électrique sur la commune, des besoins des services techniques et des avantages économiques, il serait opportun pour la commune de se doter d'un véhicule électrique.*

*Il présente au conseil municipal les différentes options (batterie plomb ou lithium) et les propositions tarifaires envoyées en mairie.*

*Monsieur le Maire indique que la proposition d'acquisition d'un véhicule électrique sera présentée lors du prochain conseil.*

### **TARIFS DES SERVICES PERI-SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2018/2019**

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs correspondants aux services périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de fixer les tarifs des services périscolaires à compter de la rentrée 2018-2019 comme suit :*

		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant et +</b>	<b>Non-lavautins</b>
<b>Repas</b>		3,75 €	3,55 €	3,25 €	5,85 €
<b>Garderie midi</b>		0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €
<b>Total</b>		<b>4,70 €</b>	<b>4,50 €</b>	<b>4,20 €</b>	<b>6,80 €</b>
<b>Garderie</b>	<i>1 journée</i>	<b>6,30 €</b>	<b>5,80 €</b>	<b>5,50 €</b>	<b>8,40 €</b>
	<i>½ journée</i>	<b>3,85 €</b>	<b>3,85 €</b>	<b>3,85 €</b>	<b>5,25 €</b>

➤ *Maintient le minimum de facturation de 4,50 € dans le cas de l'utilisation d'un seul service d'une famille sur une même période de facturation (mois) si la facture n'atteint pas le seuil des 4,50 €, minimum de prise en charge par les services de la Trésorerie.*

### **NOMBRE DE LAVAUTINS : INSEE**

*Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé de janvier à février 2017. Il indique que ce recensement a rencontré de nombreux problèmes et a nécessité un nouveau comptage par les services de l'INSEE durant le mois de juin qui n'a pas plus donné satisfaction compte tenu des refus de réponse aux agents.*

*Monsieur le Maire expose que le résultat de ces mauvais comptages impacte la commune qui ne compte pour l'année 2018 que 999 habitants, soit une perte depuis 2017 de 32 habitants, alors même que la population est en augmentation. Le décompte communal dénombre plus de 1 100 habitants.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une telle baisse aura des répercussions sur les dotations et éventuelles subventions de l'Etat.*

*Il indique d'ores et déjà que la Dotation Globale de Fonctionnement a été écartée de plus de 2 000 € compte tenu des 32 habitants en moins.*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE PONT SAINTE MARIE**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention émanant de l'école de musique de Pont Sainte Marie pour les trois prochaines années.*

*Il donne lecture de la convention et fait remarquer que la participation imposée à la commune passerait en trois ans de 300 € à 440 € par élève.*

*Il indique également que selon les tableaux présentés, les élèves inscrits à l'école de musique mais habitants dans une commune qui n'aurait pas conventionné avec Pont Sainte Marie ont un coût de revient pour l'année 2017/2018 de 300 €/an contre un coût de revient pour un élève résidant sur une commune ayant conventionné de 500 €/an (soit 150 € pour l'élève et 350 € pour la commune).*

*Monsieur le Maire indique que dans ces conditions il apparaît plus judicieux de ne pas conventionner et de donner la différence directement à l'élève musicien qui souhaite s'inscrire à l'école de musique.*

*Monsieur le Maire ajoute que la convention doit impérativement être limitée dans le temps afin de ne pas impacter l'assemblée qui sera élue aux prochaines élections municipales.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*REFUSE la convention proposée par l'école de musique aux conditions tarifaires proposées.*

*CHARGE Monsieur le Maire de suivre le dossier.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Monsieur le Maire fait un point concernant les remontées de nappes phréatiques et la gestion du vannage de LAVAU, propriété du SDDEA.*

*Il rappelle que le vannage était géré jusqu'en 2016 par Monsieur Gilbert FAURE, Président du Syndicat du Melda. Ce dernier était habitué de la gestion des flux du cours d'eau et maintenait un équilibre constant.*

*Monsieur le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion du vannage a été transférée au Syndicat des Eaux (SDDEA). Or il semblerait que le vannage ait été entièrement ouvert, ce qui a impliqué un débit particulièrement important qui n'a pas permis aux nappes phréatiques de baisser de manière régulière et constante.*

*Monsieur le Maire explique que ce problème a été soulevé lors d'une réunion en Préfecture et que le SDDEA prendra dorénavant attache auprès de Monsieur Gilbert FAURE pour la gestion du vannage.*

- *Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux de voirie prévus Route de Méry, entre la Voie de la Croix et la Grande Rue.  
Il indique que les travaux de la Route de Méry incombent au Conseil Départemental qui souhaiterait une intervention des entreprises à compter du mois de juillet 2018.  
La commune de LAVAU se chargerait de la partie réfection des trottoirs et enfouissement des réseaux.  
Monsieur le Maire indique que l'enfouissement des réseaux et la mise en enrobé des trottoirs ne concernent qu'un côté de la Route de Méry. Les coûts d'intervention ne seraient pas très importants. Il précise que ces coûts seraient pris en charge par Pont Sainte Marie (qui, dans la continuité de la Route de Méry, a des travaux conséquents à entamer). La commune de LAVAU verserait une participation forfaitaire à la Commune de Pont Sainte Marie.*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en réponse de Monsieur KELLER suite à ses propos concernant les travaux d'aménagement de la Rue du Roy et de l'éventualité du passage d'un bus de ville Grande Rue et Rue du Roy.  
Le conseil est informé que Monsieur KELLER estime que la commune était dans l'obligation de détruire le bâtiment situé face à sa propriété compte tenu des difficultés qu'il rencontre à sortir en toute sécurité de sa propriété. La pente le menant à son sous-sol l'oblige en effet à prendre de la vitesse, en marche arrière, pour accéder à la rue.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il n'appartient pas à tout un chacun de décider du devenir de la propriété d'autrui. Lorsqu'un problème d'accessibilité à la voirie publique se pose depuis une propriété, il appartient au propriétaire de mettre en conformité son accès sur son terrain propre.  
Le Conseil Municipal est également informé que Monsieur KELLER s'oppose au passage du bus de ville Rue du Roy et Grande Rue, mais n'est pas opposé au passage dans les autres rues de la commune.*
- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 25 Voie de la Croix, cadastrée section AE n°70 d'une surface de 857 m<sup>2</sup>.*
- *Monsieur le Maire explique qu'une demande de réfection de la voie aux Brebis haute, à usage des propriétaires et cultivateurs de cette zone, a été faite par les membres de l'Association Foncière de remembrement. Monsieur le Maire indique qu'il a néanmoins demandé avant tous travaux que la gare à betteraves soit positionnée à l'autre bout de la voie aux Brebis. Son emplacement actuel oblige les camions de ramassage à emprunter une partie importante de la Voie, ce qui détériore énormément le chemin. Une gare à betteraves placée près de la RD677 permettrait un accès direct. La voie aux Brebis garderait sa stabilité plus longtemps.*
- *Le Conseil Municipal est informé du nouveau déclenchement de l'enquête publique pour le projet de construction d'une unité de valorisation énergétique (UVE) sur le territoire de la commune de La Chapelle Saint Luc. L'enquête publique se déroulera du 26 mars au 27 avril 2018. Une réunion publique devrait se dérouler durant le mois d'avril.*
- *Monsieur Jacky Corniot, 2<sup>ème</sup> adjoint, fait un point concernant une réunion organisée par le groupement de gendarmerie de Barberey.*

- *Monsieur Jacky Corniot, 2<sup>ème</sup> adjoint informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin communal est prévu pour le mois de juin 2018.*
- *Madame Catherine Copitet, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle qu'un concert de l'harmonie de Pont Sainte Marie/Creney/Lavau est prévu le 24 mars 2018, à la salle socio-culturelle, à partir de 20h30.*
- *Madame Catherine Copitet, 3<sup>ème</sup> adjointe, fait un point concernant la prochaine Chasse aux œufs qui se déroulera dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018. Les coupons d'inscriptions seront distribués très prochainement. L'organisation de l'évènement suivra la même procédure que l'an passé. Les organisateurs sont attendus dès 9h pour la mise en place des œufs.*
- *Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil se déroulera jeudi 5 avril.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*